

## 24 - Acquisition à M. BALLET Frédéric, 7, chemin des Journaux

**M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur :** M. BALLET est propriétaire d'un terrain sis 7, chemin des Journaux, impacté par l'emplacement réservé pour l'élargissement de voirie n° 57 inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un programme de construction immobilier est envisagé sur cette propriété et à cette occasion M. BALLET a souhaité la mise à l'alignement de sa parcelle en cédant à la commune une portion de terrain de 11 m<sup>2</sup> classée en zone UD 1 du PLU, et cadastrée section DR n° 490.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 3 mars 2015 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale de cette parcelle. Cette estimation, en date du 9 mars 2015, a été fixée à 60 € le m<sup>2</sup> de terrain, soit un montant global de 660 €.

Un accord est intervenu avec M. BALLET sur les modalités de la transaction à intervenir, à savoir :

- acquisition à M. BALLET de la parcelle cadastrée section DR n° 490 pour un montant de 660 € ;
- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

La dépense d'un montant de 660 € sera prélevée sur la ligne 21.824.2112.00501.30100.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

**«M. LE MAIRE :** Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2016.*